

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 9 Procuration : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Carole Date de convocation : 7 mai 2024
Réf : 2498 OBJET : CREATION D'UN MARCHÉ ALIMENTAIRE HEBDOMADAIRE	Présents : Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme MCQUADE Alisha - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André Absents ou excusés : Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard ; M. DUCHEMIN Vincent Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel M. BRAIZE Richard à SIBIL Christine Mme MICHAUD Sonia à MICHAUD Carole

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'un marché alimentaire hebdomadaire sur la commune à partir du 1^{er} juillet pour le lancement de la saison d'été: il propose de retenir le samedi matin, de 8 h 00 à 13 h 00 et d'utiliser le parking de la maison des associations pour accueillir les commerçants.

Il précise qu'un projet de règlement a été établi et transmis pour avis au syndicat des commerçants non sédentaires du département avant d'être approuvé par arrêté.

Le conseil municipal devra également délibérer sur le tarif des droits de place et les modalités d'encaissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de la création d'un marché hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

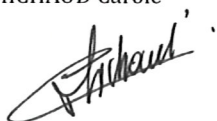
DECIDE de créer un marché alimentaire hebdomadaire selon les modalités suivantes :

- Le samedi matin de 8 h à 13 h
- sur le parking de la maison des associations

DEMANDE à monsieur le maire de poursuivre les démarches réglementaires relatives à ce projet notamment la finalisation du règlement et la mise à l'étude de l'organisation matérielle du marché concernant notamment les tarifs et droits de place, et les moyens techniques et humains à mettre en œuvre.

La secrétaire de séance

Mme MICHAUD Carole



Acte certifié exécutoire

Après transfert en Préfecture le

Et publication le

A Montriond le 13 Mai 2024

Le MAIRE , DENNE Jean-Claude

